

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026
N°DEL_2026_034**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 13	Représentés : 6	Votants : 19
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 22 avril 2026	Date d'affichage : 22 avril 2026
--	----------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire.**

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALÉRY Jacques, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe représenté par DONEYS Jean-Luc, BONNET Gilles représenté par GALÉRY Jacques, DELOM Florence représentée par MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile représentée par FRESQUET Christelle, ESPALIEU Aline représentée par BAPST Bernadette, VABRE Fabien représenté par BARDY Daniel.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Désignation des membres de la Commission Communale des impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.



Il est proposé au conseil municipal de valider la liste de 24 noms présentées en annexe.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la proposition par 19 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026**

N° DEL_2026_034

**Liste de 24 noms soumise au Directeur Départemental des Finances Publiques
pour composer la Commission Communale des Impôts Directs**

- Daniel BARDY
- Valérie SEMETEYS
- Frédéric MURAT
- Bernadette BAPST
- Patrick BADUEL
- Cécile CHARBONNEL
- Alain POUGET
- Patricia BENITO
- Annie TABEL
- Jean-Marc VABRE
- Monique SEVERAC
- Hubert PICOT DE MORAS d'ALIGNY
- Jacques GALERY
- Géraud RAYNAL
- Yves FAURE
- Emmanuel LAJARRIGE
- Alain BROQUERE
- René GRAMONT
- Jocelyne COULON
- Emilie LHERM
- Franck LEPAGE
- Christine PERUTTI
- Jean-Pierre DELFAU
- Alexandre MAX

